

DECISION DU MAIRE 2024/063

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de
subvention CCEALS
Appel à projets
« Grandir en Milieu
Rural » MSA
Axe : Petite Enfance**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet de la Municipalité d'avoir un réseau de jeunes formés au babysitting sur le territoire afin de répondre à un besoin de mode de garde ponctuel des familles du territoire (horaires atypiques, week-ends...),

Vu les missions du Relais Petite Enfance d'informer les parents sur les différents modes d'accueil du territoire,

Vu la labellisation Info Jeunes visant à encourager et soutenir la citoyenneté, l'engagement et la prise d'initiative des jeunes en favorisant l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes,

Considérant que cet investissement représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet mené par le Service Petite Enfance de la ville de Bourbon-Lancy en partenariat avec Info Jeunes,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer un dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes Entre-Arroux-Loire-et-Somme par le biais de l'appel à projets de la MSA 2024 « Grandir en Milieu Rural » Axe Petite Enfance afin de programmer des sessions de formations « babysitting ».

ARTICLE 2 : Le montant sollicité à la MSA est de 1 400 € (pour un total de dépenses s'élevant à 2 992 €).

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 18 novembre 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

